

Paris, le 18 octobre 2007

**Déclaration de la présidente et du directeur général du CNRS  
au Conseil d'administration du CNRS du 18 octobre 2007**

La nouvelle loi sur les libertés et responsabilités des universités nécessite de préciser clairement le rôle des institutions scientifiques. Le CNRS, dont le label de qualité est reconnu au plan mondial, doit être moteur dans l'évolution actuelle du système national de recherche. Dans ce cadre, le CNRS poursuivra son soutien à la recherche d'excellence qui se fait au niveau des unités mixtes ou propres, dans les équipes implantées dans les universités très majoritairement constituées de chercheurs et d'enseignants-chercheurs.

Dans l'attente d'une concertation avec le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, un climat d'incertitude s'est développé au sein des EPST, entraînant des prises de position ainsi que des articles de presse sur le sujet. A l'issue de l'entretien du 12 octobre 2007 entre la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche et la présidente du CNRS, il est confirmé par la ministre que les chercheurs des EPST resteront les employés de leur organisme sous la pleine autorité de leur employeur, le directeur général de l'organisme. Concernant le CNRS plus particulièrement, la réflexion stratégique de l'organisme se poursuivra en concertation avec le ministère suivant un calendrier devant déboucher d'ici le printemps 2008. Nous continuerons à associer les instances et les personnels du CNRS à cette démarche.

**Catherine Bréchnac**  
Présidente du CNRS

**Arnold Migus**  
Directeur général du CNRS